Notre permanence d’Information Jeunesse au nord-ouest de Bruxelles / Jette

Permanence d’informations socio-juridiques d’Infor Jeunes à la commune de Jette

Informations socio-juridiques sur les droits des jeunes en matière d’études, formations, travail, métiers, loisirs, vacances, vie familiale et affective, droits et citoyenneté, mobilité internationale, logement, droit des étrangers.

Adresse de notre permanence

Chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Bruxelles

Horaires de notre permanence au PIF/Jette

Les mercredis de 13h30 à 17h

Pour venir à notre permanence

Transports en commun : Tram 9 – Arrêt Bruxellois ; Bus 53 et Tram 19 – Arrêt Miroir ; Train – Gare de Jette

---

Blocus : comment obtenir une aide financière pour remplacer ton job étudiant ?

Tu bosses pour financer tes études, mais le blocus arrive et tu te demandes comment tout gérer ? Bonne nouvelle : certaines universités proposent une aide financière pour compenser les revenus que tu perds si tu arrêtes ton job pendant les examens. On t'explique tout !

C'est quoi cette aide ?

Appelée « **allocation job** » **ou** « **allocation compensatoire examens** »**,** c'est un coup de pouce financier pour te permettre de te concentrer sur tes révisions sans stresser pour tes finances. Les montants peuvent aller jusqu'à **859 euros par mois**, selon ce que tu gagnais avec ton job.

Qui y a droit ?

Les conditions varient selon ton université, mais en général tu y as accès si :

- **Tu travailles régulièrement** comme étudiant.
- **Tu es en situation financière précaire** (critères définis par chaque université).

- **Tu remplis un formulaire** avec quelques documents (fiches de paie, justificatifs financiers, etc.).

Par exemple, à l'ULB : cette aide est accessible si tu es boursier ou bénéficies d'une réduction de minerval. À l'UNamur, tu dois prouver que ton job est indispensable pour financer tes études. À l'UCLouvain Saint-Louis, il suffit de montrer tes revenus des trois derniers mois.

Pour plus d'informations sur les conditions et marches à suivre tu peux consulter ces pages :

UCLouvain : https://uclouvain.be/fr/sites/saint-louis-bruxelles/aides-financieres.html

ULB : https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-et-sociales/aides-financieres

UNamur : http://www.unamur.be/fr/campus/bien-etre/aides-financieres-sociales

C'est quoi le montant ?

Le montant que tu reçois dépend de tes revenus précédents.

Exemple : si tu as gagné 300 euros par mois avec ton job, ton université peut te verser cette somme en décembre et janvier. Certaines universités, comme l'UCLouvain Saint-Louis, sont flexibles sur les plafonds pour aider un maximum d'étudiants.

Alors, renseigne-toi vite auprès de ton université et prépare ton blocus l'esprit tranquille !

La reconnaissance des brevets d’animateur entre la Belgique et la France : une bonne nouvelle pour les animateurs !

Depuis le **1er décembre 2024**, le brevet d’animateur de centres

de vacances (BACV) délivré en **Fédération Wallonie-Bruxelles** est reconnu en **France**. Cela signifie que les animateurs belges peuvent travailler en France avec ce brevet, et c'est la première fois qu'un brevet d'un pays de l'UE est officiellement reconnu par la France !

Le **brevet d'animateur** en Fédération Wallonie-Bruxelles est une **reconnaissance officielle** qui permet d'encadrer les jeunes dans des centres de vacances, écoles de devoirs ou pendant des activités extra-scolaires. Pour obtenir ce brevet, il faut suivre une formation qui se compose de **150 heures de théorie** et de **150 heures de pratique**. Il y a **27 organismes agréés** pour former les animateurs, chacun ayant sa propre approche, mais le contenu reste globalement le même.

Les deux formations (française et belge) sont assez similaires, et à partir de maintenant, si tu as ton brevet belge, tu pourras travailler en France. Si tu es titulaire du **BAFA** (brevet français), tu peux également obtenir une équivalence pour travailler en Belgique, et inversement pour les détenteurs du BACV belge.

Les ministres **Valérie Lescrenier** (FW-B) et **Gil Avérous** (France) se sont rencontrés à Bruxelles le 25 novembre pour célébrer cette avancée. Cette nouvelle reconnaissance facilitera la **mobilité des animateurs** entre les deux pays, et ouvrira plus de portes aux jeunes animateurs en Europe.

Comment obtenir l'équivalence ?

- **Si tu as le BAFA** et veux une équivalence en Belgique, tu peux obtenir une reconnaissance comme animateur de centre de vacances. Si tu as le **BAFD**, tu peux obtenir une équivalence comme coordinateur.
- **Si tu as le BACV** et veux l'équivalence en France, tu pourras obtenir une équivalence pour travailler comme animateur d'accueils collectifs de mineurs (accueils de

loisirs ou centre de vacances).

Pour obtenir cette équivalence, il suffit d'envoyer une copie de ton brevet et de ta carte d'identité à l'adresse : **servicejeunesse.formation@cfwb.be**.

Plus d'infos : [Demander une équivalence au brevet en centre de vacances]

Cette reconnaissance rend l'animation transfrontalière encore plus accessible et c'est une super opportunité pour les animateurs qui souhaitent travailler dans plusieurs pays !

Nouvelle Permanence à Jette

d’Infor Jeunes à partir du 4 décembre !

Une **nouvelle permanence** d'Information Jeunes à Jette à partir

de ce mercredi 4 décembre, en collaboration avec la commune, pour tous les jeunes et en particulier venant du Nord-Ouest de Bruxelles.

Où ?

100 chaussée de Wemmel à Jette

Quand ?

Chaque mercredi de 13h30 à 17h, accueil gratuit et sans rdv

Quels publics ?

Il s'agit d'une permanence généraliste sur tous domaines concernant les jeunes : études, formations, droits sociaux, logement, job ou mobilité, etc.

Infor Jeunes proposera aussi un Service Emploi (pour réaliser des CV ou trouver des jobs étudiants).

Les jeunes pourront aussi y trouver des informations sur toute les offres d'études en Belgique et sur toutes les démarches à faire après les études, en lien avec Actiris et les missions locales.

Contact :

Infor Jeunes / J. Neenemagi – 02/422.31.29 – inforjeunes@jeminforme.be

Les ateliers numériques d’Infor Jeunes

Ces ateliers numériques s'adressent à un public débutant sans

limite d’âge, nous y proposons des exercices pratiques de prises en main d’un ordinateur, de recherche d’information sur Internet, de rédaction et d’envoi d’e-mails, etc.

A la fin de ce module (se déroulant en français), les participant.e.s seront capables, entre autres de :

- utiliser l’environnement Windows ;
- gérer des fenêtres, des dossiers, des fichiers ;
- rechercher une information sur Internet ;
- envoyer et recevoir des e-mails ;
- se défendre contre les risques d’arnaques ;
- utiliser des applications.

Infos pratiques

Quand ?

Niveau débutant : 1 cycle de 4 séances de 13h30 à 16h
Niveau avancé : 1 cycle de 4 séances de 10h à 12h30

Où ?

Rue Louis Scutenaire, 11-13 à 1030 Schaerbeek (à proximité de la place Dailly)

Pour qui ?

Toute personne désireuse d’apprendre à utiliser un ordinateur et sachant lire et écrire en français. Aucune compétence informatique préalable requise.

Prix ?

Gratuit, sur inscription obligatoire.

Cela vous intéresse ?

N’hésitez pas à vous **inscrire gratuitement :**

- A la permanence, chaussée de Louvain 339 du lundi au vendredi de 13h à 18h
- Par mail : inforjeunes@jeminforme.be
- Par téléphone : 02/733.11.93

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES